



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 42965

Texte de la question

Un récent rapport de la Fédération internationale des droits de l'homme établit clairement que la France ne respecte pas le droit des étrangers. Les enquêteurs de l'organisation mentionnent de « graves violations de certaines libertés essentielles », ainsi que « des pratiques indignes d'un Etat de droit ». Mme Segolene Royal demande à M. le ministre de l'intérieur quelles suites il compte donner à ces observations.

Texte de la réponse

La Fédération internationale des droits de l'homme a publié en juin 1996 un rapport sur la situation des étrangers et des demandeurs d'asile en France. Ce rapport a fait l'objet d'un examen particulièrement attentif. Toutefois, le Gouvernement ne partage ni l'analyse ni les conclusions qui figurent dans ce document en raison de leur caractère parfois polémique et des nombreuses inexactitudes qu'il contient. En conséquence, il n'entend pas lui donner de suite particulière. Le Gouvernement veille en tout état de cause à ce que les droits des étrangers concernés, tels qu'ils sont énoncés dans les conventions internationales, les lois et règlements soient scrupuleusement respectés.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42965

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 novembre 1996

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4893

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6318